

Formalités administratives

| <u>Pièce demandée</u> | <u>Où s'adresser – Documents à produire</u> |
|--|---|
| Déclaration de naissance | Mairie dans les 3 jours. Certificat d'accouchement et livret de famille |
| Extrait d'acte de naissance | Mairie du lieu de naissance (indiquer nom, prénoms, date de naissance) + filiation |
| Formalités pour mariage | Mairie 3 semaines minimum avant la date prévue. Extraits de naissance, certificats pré-nuptiaux, attestation de domicile |
| Extrait d'acte de mariage | Mairie du lieu de mariage (noms, prénoms et date du mariage) |
| Livret de mariage | Délivré automatiquement le jour du mariage |
| Déclaration de décès | Mairie du lieu de décès dans les 24 heures. Livret de famille, certificat médical constatant le décès. |
| Extrait d'acte de décès | Mairie du lieu de décès, ou du domicile du défunt (indiquer, la date du décès, le nom et prénoms). |
| Extraits d'acte de naissance de mariage, de décès (personnes nées, mariées ou décédées à l'étranger) | Service central de l'état civil BP 1056 44079 NANTES cedex 01 Tél. : 01 40 67 63 21 |
| Carte d'électeur | Envoyée automatiquement à toutes les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales au 31 décembre de l'année précédent les élections. Mairie du domicile (pièce d'identité, justification du domicile : quittance de loyer, facture des PTT ou EDF-GDF ou certificat de paiement d'impôts depuis cinq ans dans la commune, livret de famille). Avoir 18 ans et la nationalité française pour toutes les élections. Avoir 18 ans et être ressortissant européen pour les élections européennes et municipales (révision annuelle des listes). |
| Extrait du casier judiciaire | Casier judiciaire central, 107, rue Landreau 44079 NANTES cedex 01 Tél. : 01 40 49 08 94 |
| Carte nationale d'identité | Mairie du domicile (Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé, l'ancienne carte d'identité, 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm), un justificatif de domicile ou de résidence, Pièce complémentaire en cas d'utilisation d'un deuxième nom). Attention : si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, la procédure de demande sera différente (perte ou vol) et payante (25 € en timbre fiscal). |
| Passeport | Mairie de Grandvilliers ou Mairie de Beauvais, formulaire de demande remis sur place, Timbres fiscaux : 86 € ou 89 € selon les cas, 2 photographies d'identité (les photos peuvent être prises directement au guichet) (carte d'identité, ancien passeport, extrait d'acte de naissance ou livret de famille, l'ancienne carte d'identité et un justificatif de domicile). |
| Autorisation de sortie de Territoire | Mairie du domicile ou commissariat (demande à faire par le représentant légal sur présentation d'une pièce d'identité du parent. La carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur français. Le livret de famille tenu à jour ou l'acte de naissance de l'enfant (qui doit mentionner, pour les parents non mariés la reconnaissance de l'enfant avant l'âge de 1 an). Un justificatif de domicile récent (liste non exhaustive : quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...). Eventuellement, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur. A savoir : les originaux des pièces à fournir doivent être présentés. Certaines mairies peuvent demander des photocopies de ces pièces. |
| Permis de conduire international | Faire une demande à la Préfecture (permis de conduire, attestation de domicile, carte nationale d'identité, deux photos). |
| Carte grise | Préfecture |

Service-public.fr permet aux particuliers et aux entreprises d'effectuer de nombreuses démarches en ligne.
Service-public.fr, l'accès sur internet à l'ensemble des administrations et services publics.

www.service-public.fr